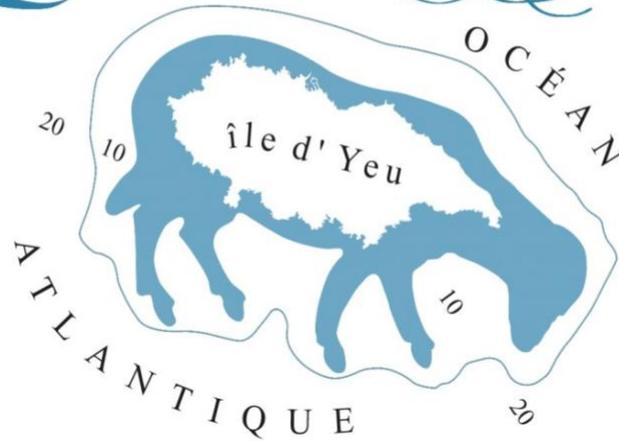


LA FERME D'EMILIE



## Conditions générales & Règlement intérieur

# Sommaire

---

## I- Conditions générales

- 1) Inscriptions
- 2) Repas
- 3) Annulation
- 4) Contenu de la formation
- 5) Santé
- 6) Sécurité
- 7) Utilisation de vos données personnelles
- 8) Assurances
- 9) Comportement
- 10) Droit à l'image
- 11) Litige

## II- Règlement intérieur

- 1) Respect du site et des autres participants
- 2) Sécurité

# I- Conditions générales

## 1) Inscription

L'inscription à la formation se fait par envoi postal du formulaire d'inscription et du chèque de règlement correspondant. Le formulaire d'inscription est disponible sous format PDF sur le site internet de la ferme d'Émilie. L'acompte est de 50 % du coût total de la formation.

Nous vous contactons pour vous confirmer la bonne réception de votre courrier. Les inscriptions sont validées par ordre de réception des chèques d'acompte, cachet de la poste faisant foi.

L'inscription implique l'adhésion pleine et entière aux présentes Conditions générales et au Règlement intérieur (également disponible sur le site internet de la ferme d'Émilie : [www.lafermedemilie.fr](http://www.lafermedemilie.fr)) de La Ferme d'Émilie sans qu'aucun autre document ne soit signé.

Tout solde sera à verser au maximum 30 jours francs avant le début de la formation. Un mois avant le début de la formation, nous vous contacteront pour vous rappeler d'envoyer le solde du règlement, et l'acompte sera encaissé., Le solde sera lui encaissé au début de la formation.

En cas d'inscription moins de 30 jours francs avant le début de la formation, la totalité des frais de formation sont à verser dès l'inscription.

Le non-versement du solde dans la période impartie sera considéré comme une annulation.

Les règlements se font par chèques libellés à l'ordre de La Ferme d'Émilie. L'inscription couvre à la fois les frais pédagogiques et les frais liés aux repas (cf. rubrique Repas ci-après).

L'inscription se fait obligatoirement pour les deux semaines de formation.

## 2) Repas

Les petits-déjeuners du lundi matin, les dîners du mardi soir et les déjeuners sont inclus dans la formation. Les autres repas sont à la charge des stagiaires.

### 3) Annulation

En cas d'annulation du fait du stagiaire, un remboursement sera effectué. Il sera de 75% des frais de formation si le désistement a lieu plus de 30 jours avant le début du stage et de 50% si le désistement a lieu entre 30 et 15 jours avant le début du stage.

Un remboursement pourra être effectué à la condition expresse que la totalité de la formation a été versée au préalable sur le compte de La Ferme d'Émilie.

Une retenue complète aura lieu en cas d'annulation du fait du stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage. Dans ce dernier cas, l'alternative suivante est néanmoins envisageable si elle répond aux deux critères suivants et indissociables :

- le stagiaire qui souhaite annuler sa formation peut proposer un remplaçant qui reprendra le contrat de formation dans son intégralité via le renvoi par courrier postal d'un formulaire d'inscription dûment complété, formulaire qui devra arriver à réception au moins trois jours avant le début de la formation.
- le formulaire d'inscription du stagiaire remplaçant sera accompagné d'un chèque de règlement de l'acompte si l'annulation se fait plus de 15 jours avant le début de la formation, et d'un chèque de règlement de la totalité de la formation si l'annulation se fait moins de 15 jours avant la formation.

Dans ce cas, dès encaissement du règlement du stagiaire remplaçant, nous rembourserons au stagiaire « sortant » les montants versés, déduits d'une somme forfaitaire de 25 € pour frais administratifs et comptables.

Si le stagiaire décide d'écourter sa formation de son propre chef, aucun remboursement ne sera dû.

En cas d'annulation par l'organisateur, si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant notamment, les frais d'inscription seront intégralement remboursés, sans donner droit à une indemnisation supplémentaire.

Dans le cas où un stagiaire ne pourrait se rendre à une formation ou devrait s'absenter pendant une formation pour un cas de force majeure (décès d'un membre de la famille en ligne directe ou accident/maladie) et sur base d'une attestation médicale, l'inscription de la personne sera annulée et l'intégralité des frais d'inscriptions seront remboursés.

## 4) Contenu de la formation

Le contenu de la formation donné dans les documents de présentation (site internet...) est fourni à titre indicatif et susceptible de modifications liées à la météo, la saison, ... et à la disponibilité des intervenants notamment.

## 5) Santé

Les activités proposées durant les formations sont adaptées à toute personne en bonne santé. Il n'est pas demandé de certificat médical à l'inscription ; il appartient à chaque stagiaire de juger si son état de santé lui permet ou non de participer à une formation. L'inscription sous-entend que l'état de santé du stagiaire ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale. D'éventuels problèmes de santé ou allergies alimentaires doivent être signalés aux organisateurs.

Nous attirons également votre attention sur le fait que de nombreux animaux sont présents sur la ferme (moutons, abeilles, chats, chiens, faune sauvage), et que des cours pourront se dérouler dans le cadre de notre bergerie. Si vous êtes allergique par exemple aux poils d'animaux, à la poussière et/ou aux graminées (paille, foin), nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires ou à prendre contact avec votre médecin traitant. Nous vous invitons à faire de même, si vous êtes allergique aux piqûres d'insectes (guêpes, abeilles). Aucun remboursement ne sera effectué si vous devez quitter une formation pour cause d'allergies.

## 6) Sécurité

Il est interdit de pénétrer dans une prairie ou une zone occupée par des animaux sans la présence d'un accompagnateur/formateur pour éviter que les animaux puissent s'échapper ou occasionner des dommages corporels aux visiteurs. La propriété comporte des clôtures électriques. Nous vous invitons à ne pas les toucher car vous risquez de recevoir une décharge électrique.

## 7) Utilisation de vos données personnelles

Les données collectées lors de votre inscription le collectées pour des raisons de gestion interne et ne seront pas communiquées à des tiers à l'exception et pour une partie décrite ci-après. Pour favoriser le covoiturage et réduire l'empreinte carbone liée au transport vers le lieu de stage, nous

vous enverrons une liste avec le nom + prénom + adresse mail + téléphone + ville de départ de tous les participants au stage. Si vous ne souhaitez pas être repris dans cette liste, nous vous invitons à nous contacter pour que nous puissions vous retirer de la liste.

## 8) Assurances

Chaque stagiaire devra avoir souscrit une assurance adaptée pour les activités pratiquées durant la formation. En cas de dommage corporel (non causé par un tiers) survenant durant la formation, y compris lors des activités pratiques proposées dans le cadre de la formation, c'est l'assurance individuelle du stagiaire qui le couvre (assurance maladie, complémentaire santé...).

La Ferme d'Émilie déclare avoir souscrit une assurance RC auprès du Crédit Agricole. Cette assurance responsabilité couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti, causé à autrui.

## 9) Comportement

En cas de problème sérieux entravant la bonne marche de la formation, les organisateurs se réservent le droit de renvoyer un stagiaire. Dans ce cas, les frais de formation seront remboursés au prorata des jours de formation non effectués, sans qu'il ne soit versé d'indemnité complémentaire.

## 10) Droit à l'image

Des images (photos ou films) peuvent être réalisées par les organisateurs ou par une personne mandatée par eux durant les formations. Les organisateurs se réservent le droit de publier ces images pour la communication de la ferme ou d'éventuelles publications. Dans le cas où un stagiaire ne souhaite pas figurer sur ces supports, il est invité en informer expressément les organisateurs.

Les stagiaires sont autorisés à réaliser des photos ou films durant les formations, pour un usage privé exclusivement. Toute diffusion ou publication de documents réalisés sur le site de La Ferme d'Émilie ainsi que sur d'autres sites dans le cadre des cours sont soumis à l'autorisation écrite préalable des organisateurs. Les stagiaires sont aussi invités à solliciter l'accord des autres participants avant de réaliser des images.

## 11) Litiges

En cas de contestation entre parties ou de poursuites en paiement, sont seuls compétents les tribunaux dont dépend notre siège social. Les parties acceptent, dans le cadre de leurs relations, les moyens de preuve électroniques (à titre exemplatif : l'email, les backups informatiques, ...).

## II- Règlement intérieur

### 1) Respect du site et des autres participants

Le calme et la beauté du lieu sont l'affaire de tous : merci d'éviter toute pollution sonore (radio, usage intempestif de téléphone portable...), visuelle (affichage peu discret de marques publicitaires...) ou matérielle (déchets, mégots de cigarette...).

Les horaires (début et fin des formations, repas, cours...) doivent être respectés. Il est interdit de fumer dans les bâtiments. L'abus d'alcool est prohibé, de même que la possession et l'usage de stupéfiants.

### 2) Sécurité

Les mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs adultes. La Ferme d'Émilie décline toute responsabilité concernant les mineurs.

La Ferme d'Émilie est une exploitation agricole et non un espace de loisirs ; elle abrite différents équipements professionnels ainsi que des animaux. Il appartient à chacun de respecter les règles de sécurité élémentaires :

- Pas de feu près des bâtiments, du foin, de la paille...
- Pas de flamme nue (bougie, encens...) à l'intérieur des bâtiments.
- Être vigilant aux abords des plans d'eau, en particulier pour les enfants.

- Respecter les règles de bon sens en présence des animaux. Les enfants ne sont pas autorisés à les approcher sans la présence d'un adulte.
- Ne pas escalader les engins agricoles.
- Utiliser de manière appropriée les outils, en particulier les outils tranchants, et respecter les consignes données par les animateurs. Les stagiaires ne sont pas autorisés à utiliser des outils à moteur (tronçonneuse...).
- D'une manière générale, chaque stagiaire s'engage à pratiquer les activités proposées dans le respect de sa sécurité et de celle d'autrui et à respecter les consignes de sécurité données par les formateurs.